



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 19 janvier 2011 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, mesdames et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint et M^c Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2011-46

ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE PARTIE DU LOT 1 270 294 ET D'UN DROIT DE PASSAGE SUR UNE PARTIE DU LOT 1 270 294 AU CADASTRE DU QUÉBEC - PROJET D'AMÉNAGEMENT DE FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DU CHEMIN DE LA SAVANE ET DE L'ACCÈS EST DES PROMENADES DE L'OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'acquérir une partie du lot 1 270 294 au cadastre du Québec pour l'aménagement de feux de circulation à l'intersection du chemin de la Savane et de l'accès est des Promenades de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'une partie du lot 1 270 294 au cadastre du Québec, d'une superficie de 4,9 m², est requise afin de permettre l'installation d'un massif de fondation pour un feu de circulation localisé sur le côté nord de l'intersection;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'acquérir un droit de passage (servitude) sur une partie du lot 1 270 294 au cadastre du Québec pour l'aménagement de feux de circulation à l'intersection du chemin de la Savane et de l'accès est des Promenades de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention d'un droit de passage (servitude) sur une partie du lot 1 270 294 au cadastre du Québec, d'une superficie de 63 m², est requise afin de permettre l'installation de boucles de détection sur le côté nord de l'intersection;

CONSIDÉRANT QUE le lot 1 270 294 au cadastre du Québec est la propriété de David Azrieli (Promenades de l'Outaouais);

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures recommande l'acquisition de ces parties de lots :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise et mandate le Service des infrastructures à procéder aux travaux d'arpentage requis;
- autorise l'acquisition et mandate le Service de la gestion des biens immobiliers pour acquérir, de gré à gré ou par expropriation, une parcelle de terrain d'une superficie de 4,9 m², connue et désignée comme étant une partie du lot 1 270 294 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, le tout conformément aux clauses et conditions habituelles du document type de la Ville de Gatineau;
- autorise l'acquisition et mandate le Service de la gestion des biens immobiliers pour acquérir, de gré à gré ou par expropriation, un droit de passage (servitude) d'une superficie de 63 m², connue et désignée comme étant une partie du lot 1 270 294 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, le tout conformément aux clauses et conditions habituelles du document type de la Ville de Gatineau;

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 06-30651-006 – Mesures d'atténuation de vitesse-Feux circulation, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à faire les écritures comptables requises, le cas échéant.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-47

SOUSSION 2010 SP 305 - LOCATION DE CONTENEURS - ÉCOCENTRE ET CENTRE DE TRANSBORDEMENT - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme WM Québec inc., 627, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4 pour la location et le transport de conteneurs transrouliers pour l'Écocentre et le centre de transbordement, sur la base des prix unitaires apparaissant à la formule de soumission pour un montant total annuel approximatif de 88 589,90 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 13 décembre 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera valide jusqu'au 26 juin 2012 et les prix seront fermes pour la durée du contrat.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget de l'année 2012 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-45112-519-77769	73 514,79 \$	Déchets - Transbordement, transport, enfouissement - Autres locations
02-45312-519-77770	11 187,03 \$	Résidus domestiques dangereux et écocentres - Autres locations
04-13493	3 888,08 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-45312-519	30 870 \$		Résidus domestiques dangereux et écocentres - Autres locations
02-45112-451	8 330 \$		Déchets - Transbordement, transport, enfouissement - Frais d'enfouissement
02-45112-519		39 200 \$	Déchets - Transbordement, transport, enfouissement - Autres locations

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-48

SOUSSION 2010 SI 302 - SERVICE D'APPLICATION D'ANTIROUILLE SUR LES VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS DE LA FLOTTE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Centre Krown Outaouais, 50, rue Noël, unité 5, Gatineau, Québec, J8Z 2M4 pour l'application d'antirouille sur les véhicules et les équipements de la flotte, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant annuel approximatif de 54 231,77 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 15 décembre 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée d'un an à compter de la date de la présente résolution avec une option de renouvellement pour une période additionnelle d'une année. Le montant total du contrat pour les deux années ne pourra totaliser la somme de 100 000 \$ ou plus, limite permise par la Loi sur les cités et villes pour un appel d'offres sur invitation.

Les prix soumis seront fixes et fermes pour toute la durée du contrat.

Les fonds à cette fin, au montant annuel approximatif pour 2011 de 54 231,77 \$, incluant les taxes, seront pris aux différents postes budgétaires de la Division de la gestion de la flotte et des équipements, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-49

SOUSSION 2010 SI 156A - ACHAT DE PONTS ÉLÉVATEURS ÉLECTROMÉCANIQUES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Jean-Guy André ltée, 692, boulevard Gréber, Gatineau, Québec, J8V 3P8 pour l'achat de ponts élévateurs électromécaniques, selon l'alternative A, pour un montant total de 32 274,91 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 6 décembre 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette alternative.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-30810-692-77775	30 858,41 \$	Général - Atelier mécanique - Équipements non-capitalisables
04-13493	1 416,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-50

SOUSSION 2010 SP 122 - RÉSILIATION DU CONTRAT - VÊTEMENTS POUR EMPLOYÉS COLS BLEUS ET CONTREMAÎTRES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-928 en date du 10 juin 2009, adjugeait un contrat à la firme Costa Sérigraphie pour la fourniture des vêtements pour employés cols bleus et contremaîtres pour une durée de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE suite à un incendie des locaux de la firme, le 23 novembre dernier, monsieur Adriano Costa a signifié son intention de résilier le contrat en date du 2 décembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et monsieur Adriano Costa désirent mettre fin au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE ce comité résilie le contrat avec la firme Costa Sérigraphie pour la fourniture des vêtements pour employés cols bleus et contremaîtres pour trois ans.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier et en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le document « Transaction et quittance ».

Adoptée

CE-2011-51

ABONNEMENT D'UNE DURÉE DE TROIS ANS À UNE BASE DE DONNÉES DE CONNAISSANCES ENCYCLOPÉDIQUES - UNIVERSALIS ET UNIVERSALIS JUNIOR - 27 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres doit procéder à l'abonnement de la base de données (ressource en ligne) de connaissances encyclopédiques Universalis et Universalis Junior pour un montant annuel de 0.0238 euros par habitant pour la population officielle desservie, soit 254 549 habitants en 2010;

CONSIDÉRANT QU'en vertu d'une entente entre le fournisseur Encyclopaedia Universalis et le Consortium d'acquisition de ressources électroniques du Québec (CAREQ), dont fait partie la bibliothèque municipale de Gatineau, les contrats d'acquisition sont négociés pour une période de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE les articles 573 et 573.1 de la Loi sur les cités et villes concernant l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture d'abonnements destinés à des fins éducatives de même qu'à un contrat qui est conclu avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir le service :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres à procéder à l'abonnement aux bases de données Universalis et Universalis Junior auprès du fournisseur Encyclopaedia Universalis au montant approximatif de 27 000 \$ pour trois ans, soit du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2012 et 2013, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72220-674-77774	9 000 \$	Gestion des collections - Livres étrangers

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-52

SOUSSION 2010 SI 301 - ACHAT ET INSTALLATION D'UNE COLONNE MORRIS - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Enseicom inc., 225, rue Norman, Lachine, Québec, H8R 1A3 pour la fourniture et l'installation d'une colonne Morris au montant total de 39 922,76 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 novembre 2010, et ce, comme étant la seule soumission reçue conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-90070	38 154,31 \$	Colonnes Morris
04-13493	1 768,45 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-53

SOUSSION 2010 SI 234 - ACHAT D'UN APPAREIL HYDRAULIQUE - SERVICE DE POLICE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme APEX GLOBAL, 10205, chemin Old Hunt, Vienna, Virginie, États-Unis, 22181 pour l'achat d'un appareil hydraulique « Door Raider » pour un montant total approximatif 32 500 \$. Le prix soumis est variable en fonction du taux de change américain.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21700-645-77771	31 073,62 \$	Groupe d'intervention - Fournitures spécialisées
04-13493	1 426,38 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-54

SOUSSION 2010 SI 230 - FOURNITURE DE LOGICIELS DE GESTION DE RISQUE ET DE SÉCURITÉ CIVILE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Consultants Alpha Dimensions inc., 581, rue Notre-Dame, bureau 200, Repentigny, Québec, J6A 2V1 pour la fourniture de logiciels de gestion de risque et de sécurité civile, incluant un contrat d'entretien et de soutien aux opérations pour une période de trois ans, au montant total de 31 830,75 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 25 novembre 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les fonds nécessaires aux budgets 2012 à 2014 pour le contrat d'entretien et de soutien aux opérations, soit un montant annuel de 1 500 \$, excluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-23110-672-77772	27 449,10 \$	Plan d'intervention - Mesures d'urgence - Pièces d'équipements et logiciels informatiques
04-13493	1 260,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-55

RENOUVELLEMENT DES LICENCES ET DU CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LE PROGICIEL DE GESTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE AVEC LA FIRME EMERGENSYS SOLUTIONS INC. POUR L'ANNÉE 2011

CONSIDÉRANT QUE le progiciel de gestion incendie est développé et appuyé par la firme Emergensys Solutions inc.;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien du progiciel de gestion incendie est échu depuis le 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la protection des droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives, et ce, en vertu de l'article 573.3 6^e alinéa de la Loi sur les cités et villes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le contrat d'entretien de la firme Emergensys Solutions inc. pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 pour un montant de 62 033,43 \$, incluant les taxes.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat d'entretien.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-22100-555-77773	59 310,87 \$	Administration - Incendie - Entretien de logiciels
04-13493	2 722,56 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-56

ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES COMMANDES C-50, C-51 ET C-52 - 1 193 759,29 \$ - PÉRIODE DU 9 AU 31 DÉCEMBRE 2010

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt des listes des commandes C-50, C-51 et C-52 d'un montant total de 1 193 759,29 \$ couvrant la période du 9 au 31 décembre 2010.

Numéro des listes	Montants	Description
C-50	490 760,56 \$	9 au 15 décembre 2010
C-51	399 599,25 \$	16 au 22 décembre 2010
C-52	303 399,48 \$	23 au 31 décembre 2010

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-0119D1 CERTIFICAT DU GREFFIER RELATIF À DES CORRECTIONS D'ÉCRITURE À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2010-1676 ADOPTÉE PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU LE 9 NOVEMBRE 2010

Le greffier de la Ville de Gatineau dépose un procès-verbal certifiant qu'en vertu des dispositions de l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, il a corrigé des erreurs d'écriture à la résolution numéro CE-2010-1676 aux pages 9247 et 9248 du procès-verbal de la séance spéciale du comité exécutif du 9 novembre 2010, et ce, afin d'apporter les corrections suivantes :

Remplacer le titre par le suivant :

« ADOPTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL PORTANT SUR LA RÉVISION DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU ET AUTORISATION D'UN ENGAGEMENT BUDGÉTAIRE DE 720 000 \$ COUVRANT LA PREMIÈRE ÉTAPE DU PROCESSUS DE RÉVISION AINSI QUE LE MANDAT DE RÉALISATION DU PLAN DE TRANSPORT ET DE MOBILITÉ DURABLE »

Remplacer le sixième paragraphe par le suivant :

« CONSIDÉRANT QUE la répartition budgétaire nécessaire à réaliser la révision du schéma d'aménagement et de développement ainsi que le processus de consultation et de participation publique requiert un engagement financier de 720 000 \$, en première étape, incluant le mandat de la réalisation du plan de transport et de mobilité durable; »

Remplacer le premier dispositif de la résolution par le suivant :

« QUE ce comité recommande au conseil d'approuver le programme de travail afin de réaliser la révision du schéma d'aménagement et de développement, selon les étapes et éléments de contenu prévus à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. »

Ainsi que de remplacer le troisième dispositif de la résolution par le suivant :

« De plus, ce conseil autorise un engagement budgétaire de 720 000 \$, couvrant la première étape de réalisation du schéma ainsi que le mandat de réalisation du plan de transport et de mobilité durable. »

Article 92.1

Le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou un autre acte du conseil, du comité exécutif, pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise. Dans un tel cas, le greffier joint à l'original du document modifié un procès-verbal de la correction effectuée et il dépose à la prochaine séance du conseil, du comité exécutif, selon le cas, une copie du document modifié et du procès-verbal de correction.

CE-2011-57

DEMANDE DE SUBVENTION - PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES ARCHIVES (PNDA) 2011-2012 - CONSEIL CANADIEN DES ARCHIVES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est membre du Réseau des services d'archives du Québec qui voit à l'analyse préliminaire des demandes de subvention à être acheminées au Conseil canadien des archives;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est éligible aux programmes de subvention du Conseil canadien des archives;

CONSIDÉRANT QUE la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe a élaboré une demande de subvention dans le cadre du Programme national de développement des archives (PNDA) 2011-2012 du Conseil canadien des archives;

CONSIDÉRANT QUE la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe recherche l'acceptation de cette demande de subvention portant sur la description des documents de la Série Iconographique (G022-02) du Fonds du Service des communications de la Ville de Gatineau (1975-2001) et celle du Fonds du Théâtre de l'Île (V027) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la demande de subvention présentée par le chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe dans le cadre du Programme national de développement des archives (PNDA) 2011-2012 et l'autorise à signer la demande.

Adoptée

CE-2011-58

SOUMISSION 2010 SI 316 - SERVICE DE REPRODUCTION NUMÉRIQUE DE DOSSIERS DE PERMIS - SERVICE DU GREFFE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Sigidoc inc., 505, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 1000, Montréal, Québec, H2Z 1Y7 pour la reproduction numérique de dossiers de permis de construction du Service de l'urbanisme au prix unitaire par page de 0,06 \$, incluant les taxes, pour un montant approximatif de 69 657,15 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 13 décembre 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin au montant approximatif de 69 657,15 \$, incluant les taxes, seront pris à même le poste budgétaire 02-14300-439-74371 – Service du greffe – Gestion documentaire, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-59

ENTENTE DE PRÊT DE CADRES ÉPONYMES DE LA MARINE CANADIENNE AVEC TROIS LÉGIONS CANADIENNES À GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Marine canadienne, dans le cadre des célébrations de son centenaire, a offert à la Ville de Gatineau trois cadres éponymes représentant des navires qui ont porté le nom de trois secteurs de la Ville : Hull, Gatineau et Buckingham;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a reçu ces trois œuvres dans le cadre d'une cérémonie le 14 novembre 2010, organisée par la Marine canadienne, la Ligue navale du Canada – Succursale de l'Outaouais et des légions canadiennes œuvrant sur le territoire de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE ces légions canadiennes désirent exposer ces cadres dans leur quartier respectif en gage de reconnaissance de la contribution des personnes de notre région qui ont œuvré dans la Marine;

CONSIDÉRANT QUE le prêt de ces cadres permet de diffuser l'histoire de la Marine canadienne et, par le fait même, des navires portant le nom de trois secteurs de la Ville, contribuant ainsi au rayonnement de la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le prêt des trois cadres des navires portant le nom de trois secteurs de la Ville aux légions royales canadiennes Filiale Norris 227 (Gatineau), Filiale Hull 30 et Filiale Buckingham 54.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les trois contrats de prêt entre la Ville de Gatineau et les légions royales canadiennes Filiale Norris 227 (Gatineau), Filiale Hull 30 et Filiale Buckingham 54.

Adoptée

CE-2011-60
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2011-231

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL À LA CONFÉRENCE SUR LES COLLECTIVITÉS DURABLES DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS - VICTORIA (COLOMBIE-RITANNIQUE) - 8 AU 10 FÉVRIER 2011 - 2 400 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Luc Montreuil à participer à la conférence sur les collectivités durables organisée par la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra à Victoria, Colombie-Britannique, du 7 au 10 février 2011.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation de pièces justificatives, pour une dépense maximale de 2 400 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-312-30025	2 400 \$	Conseil municipal - Frais de représentations

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-61

SUBVENTION DE 400 \$ À L'ÉCOLE L'OISEAU BLEU POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - PATSY BOUTHILLETTE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de l'école l'Oiseau Bleu, à l'attention de madame Nancy Lamothe, 184, rue Nelligan, Gatineau, Québec, J8T 6J9, à titre de subvention pour l'achat de matériel informatique pour un projet pédagogique.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79942-972	400 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-62

SUBVENTION DE 550 \$ - REGROUPEMENT AFFAIRES FEMMES - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 550 \$ à l'ordre de Regroupement Affaires Femmes, à l'attention de madame Violène Gabriel, 26, rue Montmartre, Gatineau, Québec, J8Y 5E7, à titre de subvention afin de promouvoir la santé, le bien-être et l'épanouissement de la femme et sa famille.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	25 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	25 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79945-972	25 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	25 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79942-972	25 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	25 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	25 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	25 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	25 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau-Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79931-972	25 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-63

SOUSSION 2010 SP 286 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉVALUATION FONCIÈRE - SERVICE DE LA GESTION DES BIENS IMMOBILIERS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, à sa réunion du 26 octobre 2010, mandatait le Service de la gestion des biens immobiliers de débiter la procédure d'appel d'offres afin de retenir les services d'une firme d'évaluateurs agréés dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre multifonctionnel :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à la firme Paris, Ladouceur & Associés inc., 63, rue de la Pointe-Langlois, Laval, Québec, H7L 3J4 pour la fourniture de services professionnels d'évaluateurs agréés afin de procurer des services d'évaluation, de négociation, de témoin-expert et de demandes supplémentaires nécessaires à la réalisation du projet de centre multifonctionnel et du redéveloppement du site Carillon, sur la base des prix inscrits à l'offre de prix pour un montant total approximatif de 280 275 \$, plus les taxes si applicables, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 20 décembre 2010, et ce, comme étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée;
- mandate la firme d'évaluateurs agréés Paris, Ladouceur et Associés inc. à réaliser, dans un premier temps, le mandat d'évaluation, comme demandé par le conseil municipal le 26 octobre 2010, pour un montant de 97 200 \$, plus les taxes si applicables, ainsi que les services de témoin-expert et de demandes supplémentaires requis à cette étape-ci;
- mandate le Service de la gestion des biens immobiliers à présenter les conclusions des rapports d'évaluation au conseil municipal.

Les fonds à cette fin, au montant approximatif de 320 000 \$, seront puisés dans le surplus affecté projets majeurs A – Centre Robert-Guertin.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-64

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME NANCY VILLENEUVE AU POSTE D'AGENT DE COMMUNICATION - SECTION DES RELATIONS PUBLIQUES - SERVICE DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'agent de communication à la Section des relations publiques du Service des communications (poste numéro COM-BLC-010 au plan d'effectif des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Nancy Villeneuve au poste d'agent de communication à la Section des relations publiques du Service des communications (poste numéro COM-BLC-010 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du chef de section, Relations publiques.

Le salaire de madame Nancy Villeneuve sera celui de la classe 9, 3^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Nancy Villeneuve est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19510-112 – Communications – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-65

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MESSIEURS RÉMY BLANCHET, GABRIEL GAGNÉ, FRANÇOIS TREMBLAY ET DE MADAME MYRIAM PÉPIN AUX POSTES D'AGENT - DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler quatre postes d'agent à la Division de la gendarmerie du Service de police (postes numéros POL-POL-334, POL-POL-335, POL-POL-336 et POL-POL-337 au plan d'effectifs des policiers et policières), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de messieurs Rémy Blanchet, Gabriel Gagné, François Tremblay et de madame Myriam Pépin aux postes d'agent à la Division de la gendarmerie du Service de police.

Messieurs Rémy Blanchet, Gabriel Gagné, François Tremblay et madame Myriam Pépin sont assujettis à une période d'essai de six mois puisqu'une période de six mois de services continus à titre d'agent a été retranchée de la période d'essai initiale de douze mois, comme stipulé à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de messieurs Rémy Blanchet, Gabriel Gagné, François Tremblay et de madame Myriam Pépin est le 1^{er} juin 2010 afin de respecter le nombre d'effectifs de 354 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Le salaire de messieurs Rémy Blanchet, Gabriel Gagné, François Tremblay et de madame Myriam Pépin sera celui de la classe 4 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La permanence à ces postes leur sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21602-111 – Plan d'organisation policière – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-66

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR JEAN-MARC GAGNON AU POSTE D'AGENT - DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent à la Division de la gendarmerie du Service de police (poste numéro POL-POL-216 au plan d'effectifs des policiers et policières), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Jean-Marc Gagnon au poste d'agent à la Division de la gendarmerie du Service de police.

Monsieur Jean-Marc Gagnon est assujéti à une période d'essai de six mois puisqu'une période de six mois de services continus à titre d'agent temporaire a été retranchée de la période d'essai initiale de douze mois, comme stipulé à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Jean-Marc Gagnon est le 8 novembre 2010 afin de respecter le nombre d'effectifs de 359 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Le salaire de Monsieur Jean-Marc Gagnon sera celui de la classe 5 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Service de police – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-67

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME SYLVIE COURCHESNE AU POSTE DE COMMIS DE BUREAU - DIVISION DU DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DU SOUTIEN ADMINISTRATIF - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de commis de bureau à la Division du développement stratégique et du soutien administratif du Service de police (poste numéro POL-BLC-037 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Sylvie Courchesne au poste de commis de bureau à la Division du développement stratégique et du soutien administratif du Service de police.

Le salaire de madame Sylvie Courchesne sera celui de la classe 2, 4^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Sylvie Courchesne est assujétiée à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 5.07 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau. De plus, madame Sylvie Courchesne demande de conserver son droit acquis de travailler 32.5 heures, comme stipulé à l'article 24.02 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-112 – Soutien organisationnel – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-68

**MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR DOMINIC LARENTE
AU POSTE DE JOURNALIER I - DIVISION DES PARCS, DES ESPACES VERTS
ET DES ARÉNAS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de journalier I à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-257 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Dominic Larente au poste de journalier I à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Dominic Larente sera établi à la classe 2 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Dominic Larente est assujetti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71420-114 – Entretien des parcs et aménagement – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-69
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2011-413

**MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR IAN FORTIN AU
POSTE DE JOURNALIER I - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de journalier I au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-395 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Ian Fortin au poste de journalier I au Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Ian Fortin sera établi à la classe 2 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Ian Fortin est assujetti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

02-31310-114 – Déblaiement et enlèvement de la neige – Réguliers – Cols bleus;
02-71440-114 – Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-70

MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR MICHEL GAUTHIER AU POSTE DE JOURNALIER I - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de journalier I au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-375 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Michel Gauthier au poste de journalier I au Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Michel Gauthier sera établi à la classe 2 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Michel Gauthier a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

02-31310-114 – Déblaiement et enlèvement de la neige – Réguliers – Cols bleus;
02-71440-114 – Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-71

MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR DOMINIC OUELLETTE AU POSTE DE TECHNICIEN EN TRAITEMENT DE REQUÊTES EN CIRCULATION ET SIGNALISATION - DIVISION DE LA PLANIFICATION ET DES SERVICES TECHNIQUES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de technicien en traitement de requêtes en circulation et signalisation à la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures (poste numéro SIS-BLC-033 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Dominic Ouellette au poste de technicien en traitement de requêtes en circulation et signalisation à la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures.

Le salaire de monsieur Dominic Ouellette sera celui de la classe 7, 3^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Dominic Ouellette est assujetti à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau et conditionnellement à la permanence de madame Nathalie Pinard au poste de technicien, Réseaux techniques urbains prévue le 4 février 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-112 – Division des réseaux et des aménagements urbains – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-72

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR GUY LAROCHELLE AU POSTE D'OUVRIER DE CIRCULATION, FABRICATION - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'ouvrier de circulation, Fabrication au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-394 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Guy Larochelle au poste d'ouvrier de circulation, Fabrication au Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Guy Larochelle sera établi à la classe 4 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Guy Larochelle est assujetti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31520-114 – Signalisation – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-73

PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR PAUL-ANDRÉ CLÉMENT AU POSTE D'ANALYSTE EN URBANISME - SECTION DE L'URBANISME - CENTRE DE SERVICES DE HULL

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'analyste en urbanisme à la Section de l'urbanisme du centre de services de Hull (poste numéro CSH-BLC-028 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Paul-André Clément au poste d'analyste en urbanisme à la Section de l'urbanisme du centre de services de Hull (poste numéro CSH-BLC-028 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du coordonnateur en urbanisme.

Le salaire de monsieur Paul-André Clément sera celui de la classe 10, 2^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Paul-André Clément est assujetti à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61220-112 – Hull – Permis et gestion du développement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-74
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2011-991

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2010-1709 - PROMOTION ET ENGAGEMENT DE MADAME MANON JETTÉ AU POSTE D'ANALYSTE FINANCIER - SECTION DU BUDGET - DIVISION DE LA PLANIFICATION FINANCIÈRE ET DES REVENUS - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-1709 adoptée le 10 novembre 2010, acceptait la promotion et la permanence de madame Manon Jetté au poste d'analyste financier à la Section du budget de la Division de la planification financière et des revenus du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-073 au plan d'effectifs des cols blancs);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter deux modifications au texte :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2010-1709 en date du 10 novembre 2010 afin de :

- Remplacer le 1^{er} paragraphe du dispositif par le suivant :
- « **QUE** ce comité accepte l'**engagement à l'essai** et la permanence de madame Manon Jetté à la Section du budget de la Division de la planification financière et des revenus du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-073 au plan d'effectifs des cols blancs). »
- Remplacer le 3^e paragraphe du dispositif par le suivant :
- « Madame Manon Jetté est assujettie à une **période d'essai** de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines. »

Adoptée

CE-2011-75

MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME CAROLE MORIN AU POSTE D'ANALYSTE EN CONTRÔLE INTERNE - SECTION DE LA COMPTABILITÉ ET DE LA PAIE - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'analyste en contrôle interne à la Section de la comptabilité et de la paie du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-019 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Carole Morin au poste d'analyste en contrôle interne à la Section de la comptabilité et de la paie du Service des finances.

Le salaire de madame Carole Morin sera celui de la classe 9, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Carole Morin est assujettie à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-76
Abrogée par la
résolution numéro
CE=2011-418

**MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR SERGE MINEAULT
AU POSTE D'OPÉRATEUR B - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'opérateur B au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-229 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Serge Mineault au poste d'opérateur B au Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Serge Mineault sera établi à la classe 4 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Serge Mineault est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

02-41310-114 – Réseau d'aqueduc – Réguliers – Cols bleus
02-31310-114 – Déblaiement et enlèvement de la neige – Réguliers – Cols bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-77

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR ALAIN FOURNIER
AU POSTE D'OPÉRATEUR SPÉCIALISÉ, PELLE MÉCANIQUE - SERVICE DES
TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'opérateur spécialisé, Pelle mécanique au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-194 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Alain Fournier au poste d'opérateur spécialisé, Pelle mécanique au Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Alain Fournier sera établi à la classe 6 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Alain Fournier est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41310-114 – Réseau d'aqueduc – Réguliers – Cols bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-78

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME MARIE-HÉLÈNE ST-ONGE AU POSTE DE CHEF DE DIVISION DES PROGRAMMES AQUATIQUES ET CENTRE SPORTIF - DIVISION DES PROGRAMMES AQUATIQUES ET CENTRE SPORTIF - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT la vacance du poste de chef de division des programmes aquatiques et centre sportif à la Division des programmes aquatiques et centre sportif du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés (poste numéro LSC-CAD-011 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Marie-Hélène St-Onge au poste de chef de division des programmes aquatiques et centre sportif à la Division des programmes aquatiques et centre sportif du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Le salaire de madame Marie-Hélène St-Onge sera celui de la classe 5, 7^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Marie-Hélène St-Onge sera assujettie à une période d'essai de douze mois.

Madame Marie-Hélène St-Onge sera assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71316-115 – Programme – Centre sportif – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-79

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL AU SOMMET NATIONAL DE L'INFRASTRUCTURE - RÉGINA - SASKATCHEWAN - 26 AU 28 JANVIER 2011 - 2 400 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Luc Montreuil à participer au Sommet national de l'infrastructure qui se tiendra à Regina, Saskatchewan, du 26 au 28 janvier 2011.

Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation de pièces justificatives, pour une dépense maximale de 2 400 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-312-30025	2 400 \$	Conseil municipal - Frais de représentations

Un certificat du trésorier a été émis le 19 janvier 2011.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif